

Ceux des ventes du Royaume-Uni au Canada.

...ne représentent qu'une faible part des exportations de tissus de laine du Royaume-Uni.

C'est peut-être le cas, mais ils représentent tout de même pour 35 millions de dollars d'exportations du Royaume-Uni. La Commission poursuivait ainsi:

La Commission estime qu'à tout prendre il devrait être possible, sans causer trop de tort aux exportations canadiennes, de donner une meilleure chance de survie à ce qui reste de l'industrie canadienne des lainages.

Voilà tout ce qu'elle proposait dans ses recommandations, que le gouvernement a acceptées: seulement offrir à l'industrie une meilleure chance de survie. La Commission, dans son rapport, n'a pas prétendu que les changements préconisés sauveraient l'industrie canadienne des lainages. Elle déclarait ensuite, comme l'a mentionné hier soir le député de Kenora-Rainy-River, que le maintien en bon état de cette industrie, voire sa survivance, sont avant tout matière de haute politique à régler par le gouvernement, et ne dépendent certes pas de mesures préconisées par la Commission du tarif et contenues dans la présente résolution.

L'hon. M. Fleming: Puis-je demander au député ce qu'il proposerait pour répondre aux besoins du moment?

L'hon. M. Pearson: Bien! ce n'est pas moi qui ai actuellement la direction des affaires du pays. Hier soir, nous avons demandé au ministre de nous dire pourquoi le gouvernement présentait une telle proposition. A quoi songait le gouvernement? Sur quoi se fondait sa décision? Pourquoi s'est-il décidé à accepter cette mesure? S'il nous avait renseignés à ce moment-là, nous aurions sans doute été en meilleure posture pour parler de la ligne de conduite du gouvernement en ce moment.

L'hon. M. Fleming: Si vous avez une ligne de conduite, vous n'en avez encore rien dit.

L'hon. M. Pearson: La mesure ici en cause ne constitue certainement pas une ligne de conduite, et nous y sommes opposés. Je vais dire pourquoi et même je pourrai peut-être, avant de terminer mes remarques, convaincre le ministre des Finances (je sais que cela sera bien difficile toutefois) que, lorsqu'il présente cette recommandation comme étant le programme ministériel, il joue perdant sur les deux tableaux.

La Commission du tarif s'est évidemment elle-même interrogée sur la question de savoir s'il serait sage d'accorder la forme d'aide

[L'hon. M. Pearson.]

qui assurerait le maintien de cette industrie. Voici ce que je lis à la page 42 du rapport:

Quant à la question de savoir si, grâce à une protection douanière accrue, les contribuables canadiens devraient aider davantage l'industrie canadienne des lainages, c'est un point discutable...

La Commission a alors signalé trois raisons qui pourraient motiver une aide. Si le ministre s'était donné la peine d'aborder ce sujet hier soir, il aurait peut-être pu dire si ces raisons ont aidé le gouvernement à adopter et à suivre la ligne de conduite qu'il propose. La première de ces raisons est la sécurité nationale. La Commission est d'avis qu'une telle décision doit être pesée du point de vue stratégique et que la Commission ne saurait exprimer une opinion et encore moins donner un conseil à cet égard. Elle ne se permet pas de le faire. Ce serait bien difficile de justifier la ligne de conduite proposée en se fondant sur des motifs de sécurité nationale.

Le second point de vue exprimé par la Commission, également à la page 42 de son rapport, est d'ordre économique. La Commission dit ceci:

On ne voit guère de raisons, du seul point de vue économique, pour que le Canada maintienne ou encourage une industrie qui semble avoir peu de chance de soutenir avantageusement la concurrence de ses rivales à l'étranger ou de garder sa place parmi d'autres industries nationales qui ont plus de chances d'expansion et de succès.

Voilà une déclaration très importante de la Commission au sujet de cette industrie. La troisième raison qu'avance la Commission et qui motive peut-être une plus grande protection est d'ordre social. S'étant refusé à se prononcer sur la question de sécurité nationale et n'ayant rien trouvé qui d'un point de vue économique puisse justifier la hausse du droit de protection, la Commission a cependant ajouté que l'industrie avait (je cite la page 43 de son rapport):

...une signification sociale qui ne s'appuie peut-être pas sur de profondes raisons économiques mais qu'il ne convient tout de même pas d'écarter comme n'ayant aucune importance pour la nation, même en cette époque aux larges visées.

Plus loin, à la même page, elle dit:

C'est un aspect d'un problème économique dont on peut s'attendre que seule une "haute politique" dans le sens le plus littéral de l'expression, pourra rendre raison.

Compte tenu de ces éléments ou de ces considérations, que peut la mesure recommandée par le gouvernement? Certes, pour citer encore une fois le rapport, elle "ne fera pas prospérer l'industrie" et ne lui permettra pas, comme le disait la Commission, de "continuer son activité pour une période indéterminée". Toujours selon la Commission, elle n'accordera pas à l'industrie la "protection qu'elle a demandée et pour laquelle elle a